

03/OI du 21/OI/1983
portant promotion au titre de l'année 1980 des
Professeurs de la 1^{re} catégorie de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) de la République Populaire du Congo. en
tête Monsieur LAURENT B. B. B.

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
n° 47 de la Constitution du 3 Juillet;

(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1980 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/EP du 9.3.1982 fixant le régime de rému-
nération des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/135/EP du 5.7.1982 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1982 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut
général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 65/170/EP-W du 25.6.1985 portant réglementation
de l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/304 du 30.3.1987 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du
22.1.1984 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.1982 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154/EP-GE du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant blocage des avan-
cements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 25.1.1981 au décret n° 80/644 du
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 25.1.1981 fixant les intérim des Mem-
bres du Gouvernement;

(/u la note de service n° 645/ME-UB du 30.5.1981 relative à
la révision de la situation administrative des Ex-studiants recrutés en 1974 sur
la base du décret n° 74/410 du 8.11.1974;

(/u le décret n° 83/039 /MEPS-DOEP-DEP du 21/OI/83 portant
intégration, nomination et titularisation des Ex-studiants. (Professeurs de C.E.G.
Contractuels non titulaires du C.E.L ou du C.E.S) versés à la Production en 1974
par décret n° 74/410 du 8 Novembre 1974 dans les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Sociaux (Enseignement);

(/u le décret n° 83/040 /ME-DOAS-EPAL-SP P2 du 21/OI/83 portant
inscription au tableau d'avancement au titre des années 1980-1981 des Professeurs
de Lycées des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Ensei-
nement);

ARTICLE 1er : Sont versés à 30 mois au 2ème échelon de la catégorie 4, hiérarchie I au titre des années 1980 ou 1981, les fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) selon le tableau ci-dessous : ACC n°ant.

NOMS ET PRENOMS	DATE D'ENTREE EN FONCTION	DATE DE PROMOTION	LIEU DE SERVICE
LONGUEVILLE Charles	30.11.1977	30. 5.1980	CEG MAYOKO
IMATCHI Sébastien	11.11.1977	11. 5.1980	CEG D'APPLICATION
OUBOTH Charles	2.12.1977	2. 6.1980	DESP-CEG BRAZZAVILLE
TCHIELO André Georges	25.11.1977	25. 5.1980	COMITE DU PARTI MEN
Mme. MINSILOU née LOULINCOU Jeanne	20.12.1977	20. 6.1980	CEG D'APPLICATION
BITOULLA André	9.12.1977	9. 6.1980	CEG AUGUSTE BITSINDOU
KANGA OKOUA Rigobert	2.11.1977	2. 5.1980	CNT GARPO-OLILOU

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates de promotion ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter de la date de signature du décret portant intégration, nomination et titularisation des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Janvier 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MINISTRE

Colonel Louis SYLVAIN GOMI

POUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE EN MISSION

LE MINISTRE DES FINANCES

P.I. LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES
ARTS, CHARGE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Itihi Ossétourba LEMOUNDOU.

J.B. AMI-LOUTARD.

REPARTITION :

JORPC..... 1
DGEF-DEP..... 3
DEP/EST..... 1
DE..... 3
DCE..... 1
MEN..... 2
DEPA..... 3
DRE/MEN..... 10
SGGCL/BC..... 7
DOSSIERS DEP/DEPA 20

INTERESSES..... 10